Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 039-213900137-20251118-2025_11181-AU

Arbois
JURA

DECISION 43/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Rénovation chaufferies

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des prestations de Rénovation des chaufferies,

Vu la proposition reçue du SIDEC,

DECIDE

De d'attribuer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au SIDEC pour l'opération de rénovation des chaufferies,

Prend note que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 12 557.00 € HT, soit 15 068.40€TTC,

La dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 18 novembre 2025

La Maire,
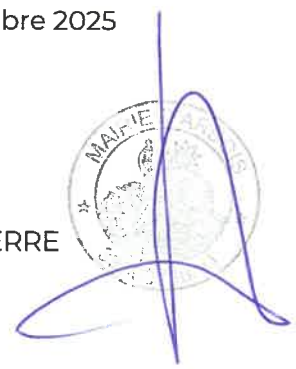
Valérie DEPIERRE